

# FNE-FORMATION

Maintenir les salariés en emploi





### Quel est l'objectif de ce dispositif?

- Faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations liées aux mutations économiques
- Favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production.

## Quels sont les secteurs et entreprises éligibles?



Le dispositif est ouvert pour tous les secteurs, aux entreprises:

- En activité partielle
- En activité partielle de longue durée
- En difficulté selon article L. 1233-3 du code du travail et hors cas de cessation d'activité
- En mutation et/ou en reprise d'activité



# Tout salarié placé en activité partielle ou activité partielle de longue durée, à l'exception des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation.

**Quels sont les salariés éligibles?** 



- Les actions de formation doivent être organisées sous la forme d'un parcours structuré;
- Le parcours de formation doit permettre au salarié de développer des compétences et renforcer son employabilité.



**Quelles sont les formations éligibles?** 

## Les parcours peuvent prendre différentes formes :

- parcours reconversion
- parcours certifiant
- parcours compétences spécifiques contexte Covid-19
- parcours anticipation des mutations.



L'ensemble des coûts pour la mise en place d'une formation sont pris en compte dans l'assiette des coûts éligibles, à l'exception de la rémunération déjà soutenue par l'activité partielle, selon les règles qui lui sont propres.

Quels sont les coûts éligibles?







Formation
Professionnelle
Continue



Taille de l'entreprise	Activité Partielle (AP)	Activité Partielle de longue durée (APLD)	Entreprises en difficulté (covid) – article L. 1233-3 du code du travail	Entreprises en mutation, transition et/ou reprise d'activité
Moins de 300 salariés	100% *	100% *	100% *	100% *
De 300 à 1000 salariés	70%	80%	70%	70%
Plus de 1000 salariés	70%	80%	40%	40%

- L'entreprise doit s'adresser à son OPCO afin de préparer la demande FNE Formation.
- Elle doit être en mesure de produire un dossier complet présentant l'action destinée à être soutenue (parcours de formation, bilan de compétences ou VAE).

#### Quelle est la procédure ?

